



Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 28 et 30 septembre 2017 au Centre des congrès de Québec.

RÉSOLUTION AGA-2017-09-28/12

**Entretien des passages à niveau - Demande
au ministère des Transports, de la Mobilité
durable et de l'Électrification des transports
de prendre en charge les coûts des travaux**

CONSIDÉRANT QUE, depuis le 1^{er} avril 1993, avec l'entrée en vigueur de la Loi sur la voirie, les municipalités sont responsables de l'entretien et de l'amélioration des passages à niveau sur l'ensemble de leur réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sur la surface de croisement et aux dispositifs de signalisation d'un passage à niveau sont réalisés par la compagnie ferroviaire;

CONSIDÉRANT QUE le partage des coûts se fait conformément à l'arrêté de l'Office des transports du Canada concernant les compagnies ferroviaires de compétence fédérale;

CONSIDÉRANT QUE les voies de circulation ferroviaires sont des infrastructures majeures demandant un entretien régulier, à des coûts élevés, étant donné leur usage très spécifique;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, peu importe leur taille, sont sujettes à recevoir des factures très élevées, non prévues, donc non planifiées au budget, entraînant des répercussions importantes qui s'ajoutent au fardeau fiscal déjà élevé des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il nous semble plus approprié et plus équitable que l'amélioration des passages à niveau sur l'ensemble du réseau routier québécois soit de la responsabilité du ministère des Transports, comme c'est le cas pour les ponts et les ponceaux majeurs;

Il est proposé par M. Réjean Carle, maire de Saint-Ursule

Et appuyé par M. Jacques Demers, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley, préfet de la MRC Memphrémagog

DE DEMANDER au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de prendre en charge les coûts d'entretien et d'amélioration des passages à niveau sur l'ensemble du réseau routier municipal.

Adoptée à l'unanimité

Copie vidimée de la résolution AGA-2017-09-28/12 adoptée par l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 28 et 30 septembre 2017

SYLVAIN LEPAGE
Directeur général et
Secrétaire-trésorier de la corporation

Date